

**2018**

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
DE LA GARENNE-COLOMBES**

**12, avenue Foch  
92250 LA GARENNE-COLOMBES**

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018**

# JACQUES GRESSIER

EXPERT-COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES – COMPAGNIE DE VERSAILLES  
AGREGE DE GESTION

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Comptes annuels - Exercice clos le 31/08/2018  
Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018**

Aux membres de votre :

Assemblée générale

### **Opinion**

En exécution de notre mission qui nous a été confiée par votre :

Assemblée générale

nous avons effectué l'audit des comptes annuels de :

### **ASSOCIATION**

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA GARENNE-COLOMBES  
12 avenue Foch  
92250 La Garenne-Colombes**

relatifs à l'exercice clos le :

31 AOUT 2018

tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

# JACQUES GRESSIER

EXPERT-COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES – COMPAGNIE DE VERSAILLES  
AGREGE DE GESTION

---

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du :

1 septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport,

et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé les subventions reçues et vérifié par sondage les cotisations des adhérents et les principales charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans :

le rapport d'activité

et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes sur la situation financière et les comptes annuels.

# JACQUES GRESSIER

EXPERT-COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES – COMPAGNIE DE VERSAILLES  
AGREGE DE GESTION

---

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par :

Votre conseil d'administration

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

# JACQUES GRESSIER

EXPERT-COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES – COMPAGNIE DE VERSAILLES  
AGREGE DE GESTION

---

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois, le 30 JANVIER 2019  
Le Commissaire aux Comptes

**J. GRESSIER**



# ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

## ASS Cons. Musique G.Colombes

12 avenue Foch  
92250 Garenne-Colombes  
Tél. 01 47 86 15 38  
Fax. 01 47 86 15 38  
APE : 8552Z-  
Siret : 44778833200016

**Cegid**  
EXPERT

### AJ COMPTA EXPERT

13, rue de Fourqueux  
SAINT GERMAIN EN LAYE

78100 Saint-Germain-En-Laye

Tél. 01 39 04 29 29

Fax. 01 39 04 29 39

Courriel.

Web. [adec78.fr](http://adec78.fr)

## Sommaire

<b>1. Etats de synthèse des comptes</b>	<b>1</b>
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	16

# ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etats de synthèse des comptes



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 298	10 298		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 139	27 237	4 901	5 191
Autres immobilisations corporelles	8 097	7 942	154	867
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>50 534</b>	<b>45 478</b>	<b>5 056</b>	<b>6 058</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	25 211		25 211	38 290
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	53 071		53 071	74 133
Charges constatées d'avance (3)	4 533		4 533	4 535
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>82 815</b>		<b>82 815</b>	<b>116 959</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 348</b>	<b>45 478</b>	<b>87 871</b>	<b>123 017</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/08/2018	31/08/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 554	40 904
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-28 491</b>	<b>-24 351</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-11 937</b>	<b>16 554</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		15 900
Provisions pour charges	12 349	11 402
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 349</b>	<b>27 302</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 482	9 709
Dettes fiscales et sociales	73 822	66 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	2 154	2 833
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>87 459</b>	<b>79 162</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 871</b>	<b>123 017</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	87 459	79 162
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			668 837	660 582
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 349	93
Autres produits			320 235	330 390
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>994 421</b>	<b>991 064</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			54 248	68 414
Impôts, taxes et versements assimilés			64 442	44 175
Salaires et traitements			635 405	629 420
Charges sociales			263 900	271 166
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 903	2 910
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			947	800
Autres charges			4 226	3 341
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 026 070</b>	<b>1 020 225</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-31 649</b>	<b>-29 161</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-31 649</b>	<b>-29 161</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	3 487	4 863
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	15 900	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>19 387</b>	<b>4 863</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	16 229	53
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>16 229</b>	<b>53</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>3 158</b>	<b>4 810</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 013 808</b>	<b>995 927</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 042 299</b>	<b>1 020 278</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-28 491</b>	<b>-24 351</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

# ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS Cons. Musique G.Colombes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 87 871 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 28 491 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

DUREE : 1AN

\* Installations techniques : 5 à 10 ans

\* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 298			10 298
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 298</b>			<b>10 298</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 239	1 900		32 139
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 097			8 097
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>38 336</b>	<b>1 900</b>		<b>40 236</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 634</b>	<b>1 900</b>		<b>50 534</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 900		1 900
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 900</b>		<b>1 900</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 298			10 298
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 298</b>			<b>10 298</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 048	2 190		27 237
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 229	713		7 942
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 277</b>	<b>2 903</b>		<b>35 180</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>42 575</b>	<b>2 903</b>		<b>45 478</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 29 744 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	25 211	25 211	
Capital souscrit - appelé, non versé	4 533	4 533	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>29 744</b>	<b>29 744</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	25 000
<b>Total</b>	<b>25 000</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	15 900		15 900		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	11 402	947			12 349
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>27 302</b>	<b>947</b>	<b>15 900</b>		<b>12 349</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		947			
Financières			15 900		
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 459 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 482	11 482		
Dettes fiscales et sociales	73 822	73 822		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	2 154	2 154		
<b>Total</b>	<b>87 459</b>	<b>87 459</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 940
Dettes provis. pr congés à payer	17 765
Personnel - autres charges à payer	800
Charges sociales s/congés à payer	7 106
Etat - autres charges à payer	4 200
<b>Total</b>	<b>38 811</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 533		
<b>Total</b>	<b>4 533</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 154		
<b>Total</b>	<b>2 154</b>		

## Autres informations

# JACQUES GRESSIER

EXPERT-COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES – COMPAGNIE DE VERSAILLES  
AGREGE DE GESTION

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Comptes annuels Exercice clos le 31/08/2018**

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
DE LA GARENNE-COLOMBES**

**12, avenue Foch  
92250 LA GARENNE-COLOMBES**

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisé. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Levallois, le 30 janvier 2019  
Le Commissaire aux Comptes

**J. GRESSIER**

